

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON, C. PIOT ET C.-P. SERRURE.

—
TOME V.

V. 5-6
1849-50



BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE, D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELAINE.

—
1850

LES LÉGENDES

DES ANCIENNES MONNAIES BELGES.

Les légendes des monnaies, bien qu'elles puissent quelquefois paraître étranges, ne sont jamais des phrases prises au hasard : elles trouvent, au contraire, leur raison d'être dans des causes qu'il est fort curieux de rechercher, en Belgique surtout, où l'histoire monétaire nous en présente un nombre considérable. Quoique la légende et le type ne soient pas inséparables, on ne peut cependant méconnaître qu'il existe entre eux des liens tellement intimes, que l'étude de l'une emporte celle de l'autre. Il est, en effet, souvent impossible de se rendre compte de l'origine et de la portée d'une légende, sans remonter aussi à l'origine du type sur lequel elle a paru d'abord. Notre histoire monétaire suffit pour l'étude des légendes indigènes ; mais c'est l'histoire étrangère qui doit nous donner l'explication de celles qui furent importées par nos souverains avec le type qu'elles accompagnaient. Car, nous devons le reconnaître, dans la série de nos monnaies, on rencontre au milieu de nos types nationaux quelques types d'emprunt : non certes qu'on puisse voir dans cette imitation une basse flagornerie de nos comtes ou dues envers leurs suzerains, rois de France ou empereurs d'Allemagne, ni un antipatriotique amour de tout ce qui vient de l'étranger. Indépendance et nationalité, voilà les sentiments qui ont fait battre le cœur des Belges

dans tous les temps : la bataille de Presles , celle de Courtrai , la révolte de 1488 contre l'Autrichien, les révolutions de 1576 contre l'Espagnol, et tant d'autres faits sont là pour l'attester. Ce n'était pas davantage parce que nos artistes étaient incapables de faire aussi bien que ceux des autres pays. Voyez nos types nationaux , ces cavaliers, ces lions de toute forme , ce vieil heaume de Louis de Male, et vous direz qu'ils ne le cèdent nullement, en élégance et en richesse, à tout ce que nos voisins ont su produire ; mais il ne faut pas perdre de vue que le commerce a toujours été notre principale ressource, et que, bien souvent, il a fallu y sacrifier d'autres intérêts. Il faut se rappeler, du reste, qu'au moyen âge les changes et virements de parties étant bien moins en usage que de nos jours, la plupart des transactions commerciales se soldaient en espèces. Dès lors il n'y a rien d'étonnant à ce que, pour la plus grande facilité des commerçants étrangers , on adoptât ici les types qu'ils connaissaient le mieux, soit parce que ces types étaient généralement de mode, comme les florins de Florence, soit parce qu'ils étaient usités dans leur propre pays, comme les agnels en France, les nobles en Angleterre, etc.

Presque toutes les monnaies portent sur l'une de leurs faces le nom de la ville ou du prince qui les a fait battre : dès le principe, à leur nom , les souverains ont joint leurs titres ; mais d'abord ils se sont contentés de s'intituler *rex, dux, comes*, sans y ajouter de quelle contrée ils étaient roi, duc ou comte. C'est vers le milieu du ^{xiii}^e siècle que l'habitude s'introduisit, chez nos princes, de joindre à leur titre le nom du pays qu'ils gouvernaient. Alors naissait le commerce, qui devait bientôt élever la Flandre au nombre

des plus riches contrées du monde. Les *deniers* et les *oboles*, seule monnaie en usage à cette époque, ne suffisaient plus aux besoins des transactions : on frappa les *esterlins*, les *gros*, sur lesquels l'espace réservé à la légende augmentant en raison du diamètre, il fallut bien graver une phrase plus longue. Rien n'était plus naturel que ce développement de l'ancienne légende, d'autant plus que les renseignements nouveaux étaient fort utiles. Beaucoup de contrées avaient alors des monnaies à peu près semblables quant au type et à la grandeur, mais différentes quant à la valeur ; et les seuls mots *dux* ou *comes*, accompagnés d'une initiale, ne suffirent pas toujours pour les distinguer. Du reste, ce n'était jamais le nom du peuple, mais bien celui du pays qu'ils gouvernaient que les princes, au moyen âge, ajoutaient à leur titre. Ce qui se justifie amplement par le principe de la féodalité, en vertu duquel le seigneur se considère avant tout comme maître du sol, et par suite, autorisé à commander aux hommes qui l'occupent.

Outre le nom du prince, celui de la ville où elles furent frappées, du pays où elles devaient avoir cours, nos anciennes monnaies ont des légendes d'un caractère particulier. Ce sont, le plus souvent, des oraisons jaculatoires, des maximes religieuses, des invocations de saints, ou la manifestation des désirs de ceux qui les faisaient battre. La plus ancienne de ces légendes est : *Signum Crucis*, entourant d'habitude une croix posée dans le champ. Toutes les pièces qui portent cette inscription appartiennent à l'époque des croisades, ou du moins au temps où un chevalier de sang illustre se devait de baptiser ses armes dans le sang des infidèles. On ne la rencontre plus sur les monnaies flamandes, après

Robert de Béthune (+ 1522), sur celles du Hainaut, après Guillaume II d'Avesnes (+ 1545), et sur celles du Brabant, après Jean le Victorieux (+ 1555); elle disparaît donc complètement de nos contrées vers le milieu du xiv^e siècle. A cette époque, leur ardeur religieuse n'entraînait plus les guerriers vers la Palestine : l'enthousiasme excité par Pierre l'Ermite avait eu trois siècles pour se calmer, et les expéditions postérieures furent dues moins à la religion qu'à la politique. Car les coups si rudes que les Turcs portaient à l'empire d'Orient, et plus tard leur établissement dans la ville de Constantin, étaient de nature à inspirer aux puissances chrétiennes des craintes sérieuses.

La première fois que parut, sur nos monnaies, une invocation de saint, ce fut quand Louis de Crécy (et peut-être avant lui, Robert de Béthune) frappa des florins au type de ceux de Florence, type très-populaire et imité dans un grand nombre de pays. C'est ainsi qu'il en fut frappé par plusieurs seigneurs allemands, par le duc de Gueldre, et par tous les rois de France, depuis Louis VII (1157-1180) jusqu'à Charles V, qui les défendit en 1564⁽¹⁾, probablement parce que, dans quelques endroits, il en aura été créé de poids ou d'aloi inférieur. Ces florins ont dû être assez communs dans nos provinces, ou du moins la façon de compter par florin d'or de Florence a dû y être fort en vogue, puisque en 1558 et 1559, Édouard III d'Angleterre emprunta de la société des *Bardi et Peruci*, marchands lombards établis en Brabant, 16,000 florins d'or de Florence; de trois marchands, à Malines, 54,000 pareils

(¹) LEBLANC, p. 154.

florins, et de *Nicolao Bartholomeo*, marchand de Lucques, établi à Anvers, encore 14.000 de ces florins (1); en tout 84,000 florins d'or de Florence, représentant une valeur intrinsèque d'environ 440,000 francs.

Jean le Pacifique (1294-1312) nous gratifia des gros tournois, ce type insipide, si commun dans les suites monétaires françaises. Il y inscrivit la légende que saint Louis avait mise sur le sien : *Benedictum sit nomen Domini Jesu-Christi*; mais en remplaçant ces deux derniers mots par *nostri*. Il reproduisit ainsi exactement la phrase telle qu'on la rencontre au Ps. LXXI, v. 16, et répara l'anachronisme du saint roi qui faisait bénir par David le nom de Jésus-Christ. Cette légende s'est retrouvée depuis sur une foule de monnaies et jusqu'au règne de Charles-Quint, avec les variantes suivantes employées selon le plus ou moins de place :

Benedictum sit nomen Domini nostri Jesu-Christi.

Benedictum sit nomen Domini nostri Dei Jesu-Christi.

Benedictum sit nomen Domini nostri Jesu-Christi : Amen.

L'usage des légendes religieuses, une fois introduit, ne se perdit pas de sitôt : tous les comtes de Flandre, depuis Louis de Male jusqu'à Albert et Isabelle, s'y conformèrent, excepté cependant Jean sans Peur. Ce ne fut point par caprice ou par inadvertance que ce prince n'observa pas une règle déjà constante. Il négligea aussi de faire précéder ses titres, ainsi que ses prédécesseurs s'y étaient astreints, des mots : *Dei gratia*. Ces deux circonstances accusent chez lui une indifférence religieuse, rare en ces temps, et qui ne put échapper à ses sujets : *Divinum cultum parvi pendebat; usu*

(1) GUESQUIÈRE, p. 150.

potius quam pietatis ratione sacra frequentans, quod ab eo multorum prudentum nobilium virorum alienavit amicitiam, dit en parlant de lui Pontus Heuterus. *de Rer. Burg.* lib. V.

Les gros frappés à Alost par Philippe de Thiette⁽¹⁾, qui gouverna la Flandre, pendant que Gui de Dampierre expiait dans les cachots du Louvre le crime de n'avoir pas voulu livrer à Jeanne de Navarre et à ses avides favoris les trésors que les Flamands avaient accumulés par leur industrie, portent cette légende bien significative : *Gratia Dei factus sum id quod sum.* (1 Ep. Cor. xvi, v. 10). « Je ne relève
« plus de toi, suzerain félon ; tu n'as cessé de tendre des
« pièges à un vassal, qui ne demandait qu'à te rester fidèle ;
« tous tes actes sont empreints de fausseté et de trahison,
« de concupiscence et d'envie ; je te renie ; non, ce n'est plus
« par ton investiture, c'est par la grâce de Dieu seule que
« je suis ce que je suis : *Gratia Dei factus sum id quod*
« *sum.* » On ne rencontre cette inscription sur aucune autre monnaie nationale, mais bien sur plusieurs pièces frappées au xvi^e siècle, par des rois de Navarre et entre autres par Henri III (Henri IV de France)⁽²⁾.

La légende : *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat*, nous vient probablement de France. S'il faut en croire Foucher, ce fut le cri de guerre de l'armée chrétienne lors d'une bataille qu'elle livra aux Sarrasins sous le règne de Philippe I^{er} (1060-1108). On la trouve déjà sur les francs

(1) Longtemps attribués à Philippe d'Alsace, et restitués au fils de Gui de Dampierre, par M. le professeur Serrure.

(2) APPEL, *Münzen aus dem Mittelalter*, b. II, bl. 655.

d'or que Leblanc⁽¹⁾ attribue à Louis VI. Elle resta depuis lors attachée à la monnaie française, particulièrement à la monnaie d'or, et se lisait entre autres au revers du mouton d'or. Elle fut introduite en Belgique avec ce type par Louis de Male, le gallomane par excellence, conservée sur tous nos agnels tels que ceux de Jean III, de Wenceslas et de Jeanne, et transportée même sur une foule d'autres types, comme le réal de Philippe le Hardi, le cavalier de Jeanne, etc. On ne la voit plus postérieurement à Philippe le Bon.

Le type des moutons est dû, pense-t-on, à la piété de saint Louis, et l'agneau placé dans le champ explique suffisamment ces mots mélancoliques qui l'entourent : *Agnus Dei qui tollis peccata mundi, miserere nobis.*

La brillante série des monnaies de Louis de Male ne nous présente pas seulement des types imités, mais aussi plusieurs types originaux. La pureté du dessin et le bon goût de ceux-ci montrent à toute évidence que les beaux-arts n'étaient nullement négligés sous le règne du prince auquel d'un côté les excitations de la France, toujours perfide à notre égard, et de l'autre la fermeté, l'opiniâtreté des Gantois, ne laissaient guère de loisir. Sur ces types nationaux seuls nous lisons : *Benedictus qui venit in nomine Domini.* (Ps. cxxi, v. 9.)

Philippe le Hardi fit frapper des nobles au type des nobles à la rose d'Édouard III d'Angleterre. Comme sur ceux-ci on lit tout autour du vaisseau : *Jesus autem, transiens per medium illorum, ibat.* Quelque étrange qu'elle paraisse, cette inscription s'explique naturellement : en effet,

(1) Pl. XVI, n° 1.

d'après un manuscrit cité par Leblanc, et qu'il pense dater du règne de Charles VI, la plupart des monnaies de Philippe de Valois, qui en a frappé de si variées, sont historiques. Cette opinion a été adoptée par M. Carpentin dans son *Aperçu sur l'histoire générale des monnaies royales de France* (1).

« Si j'ai remis jusqu'à présent, dit-il, à parler de la magnifique série des monnaies d'or de Philippe de Valois, qui forme, après saint Louis, la plus poétique et la plus chevaleresque époque de notre histoire monétaire, c'est qu'elle mérite une mention hors ligne et doit être envisagée sous un double aspect. Outre la beauté, ce luxe vraiment royal de leurs types merveilleux, ces dix écus forment une suite de pièces emblématiques et semblent autant de défis jetés à cette Angleterre qui, dans sa folle et sanglante ambition, commença sous ce règne la longue période de guerres dont le bras d'une femme française devait, sous Charles VII, affranchir notre territoire. Quelques-unes de ces pièces, surtout, se distinguent par un caractère plus tranché, et offrent cela de remarquable qu'elles n'avaient eu rien d'analogue antérieurement. Sur le pavillon, le roi de France, sous un dais fleurdelisé, la couronne royale en tête et le sceptre à la main, semble recevoir ce fameux hommage rendu à genoux par le fier et humilié Édouard III; puis, lorsque pour laver cet affront l'Anglais veut l'incendie, le pillage et du sang, Philippe sur son florin St-George se fait représenter combattant et perçant de sa lance le dragon d'Angleterre. »

N'est-il pas à supposer dès lors que les monnaies de son rival, ou du moins quelques-unes d'entre elles sont conçues

(1) Voir *Rev. numism. franç.*, 1847.

dans le même esprit d'allégorie, et n'est-il pas évident que le noble est le pendant du florin St-George? Voici donc, à notre avis, comment on doit comprendre le type et la légende des nobles. Un vaisseau va porter derechef Édouard III sur les côtes de la France; il marchera, sans que rien ne l'arrête, au milieu des pâles sujets de Philippe VI, comme le Christ au milieu des docteurs du temple de Nazareth lorsqu'ils veulent le précipiter du haut de la montagne. *Et duxerunt eum usque ad supercilium montis, super quem civitas illorum erat ædificata ut precipitarent eum : ipse autem, transiens per medium illorum, ibat.* (Luc. iv, 29 et 50.) Il ne nous paraît pas, du reste, qu'on puisse refuser à la France l'initiative des monnaies allégoriques; car on donna cours au florin St-George en 1340 ⁽¹⁾ et les nobles ne furent frappés que postérieurement à 1345 ⁽²⁾. Les légendes des demis et des quarts de noble se rapportent au même cercle d'idées : la lutte entre les léopards et les fleurs de lis. Que peut le courage, que peut la science, que peut la force numérique dont on dispose, quand le Seigneur ne favorise pas les armées? Que dans la guerre que j'entreprends, ô mon Dieu! votre colère ne s'appesantisse pas sur moi! *Domine, ne in furore tuo arguas me!* (Ps. vi, v. 1.) Bienheureux est l'homme qui craint l'Éternel et qui obéit à ses commandements; sa postérité sera puissante sur la terre et sa gloire s'élèvera jusqu'aux cieux : *exaltabitur in gloria.* (Ps. cxl, v. 9.)

(1) LEBLANC, p. 208.

(2) RUDING, p. 217, sq. Cet auteur croit que l'on a choisi un type au vaisseau pour indiquer que c'est à l'Angleterre qu'appartient l'empire de l'Océan. Mais il ne dit rien de particulier relativement à la légende, p. 220.

Telle est l'origine des trois légendes que nous rencontrons régulièrement sur les nobles, demi-nobles et quarts de nobles de Philippe le Hardi, de Jean sans Peur et de Philippe le Bon. On les grava aussi sur d'autres pièces; ainsi la légende : *Jesus autem*, se trouve sur le lion d'or de Brabant frappé par Antoine de Bourgogne (1).

Nous avons vu que, sur les premiers florins d'or, on implorait la protection de saint Jean-Baptiste; sur les florins postérieurs on voit successivement invoqués saint André, saint Pierre, encore saint Jean-Baptiste et saint Philippe. — Quant à saint André sur les florins de Charles le Téméraire et saint Philippe sur ceux de Philippe II, cela se comprend aisément, puisque la croix que porte le premier était devenue la croix de Bourgogne et que le second était le patron de ce monarque. Saint Pierre est invoqué sur les monnaies frappées à Louvain, parce que cette ville est placée sous sa protection. On lit même sur le gros de Jean III : *S. Petrus Lovaniensis*. — Irrités contre l'empereur Maximilien de ce que, simple tuteur de Philippe le Beau, il se permettait d'agir en véritable souverain, les Gantois se révoltèrent, et forgèrent en leur ville en 1488 des pièces d'or, d'argent, et de cuivre. A la tête de ce mouvement était un certain Jean Coppenolle, de là le nom de *Coppenolle* donné aux florins d'or.

Ces florins présentaient la légende : *Baptista prosperadesto*. La paroisse de St-Jean étant la principale paroisse de la ville, le patron de celle-là était considéré, bien que la ville ait un patron spécial, saint Liévin, comme celui de toute la commune, à tel point que bien des actes sont scellés

(1) GUESQUIÈRE, p. 151.

du sceau de la paroisse St-Jean , en guise de sceau communal, avec cette inscription : *Sigillum sancti Joannis-Baptistæ, civium Gandensium patroni*. Entre autres, les lettres dans lesquelles les Gantois se plainquirent de la conduite des XXXIX furent scellées de ce sceau (1).

Le florin au saint Pierre de Philippe le Bon porte au revers : *Pax Domini maneat semper nobiscum*, inscription qui nous paraît nationale et que l'on trouve encore sur le gros au portail frappée à Alost par Jean de Namur, fils de Gui de Dampierre et régent du comté de Flandre. Cette pièce curieuse et inédite repose dans le cabinet de M. Jonnaert à Gand, membre de la Société de la numismatique belge.

Les monnaies de Charles le Téméraire et surtout celles de Marie, des archidues et de Philippe le Beau , présentent un grand nombre de phrases religieuses, tirées de la Bible, et qu'on peut faire rentrer dans la classe des oraisons jaculatoires. On était arrivé à la fin du xv^e siècle , et il semble qu'on ait voulu redoubler de zèle pour pénétrer de conviction tous ces esprits que la réforme allait bientôt mener au scepticisme par l'analyse et la controverse. Il semble que les souverains aient voulu réchauffer l'ardeur religieuse, comme s'ils avaient pressenti qu'on aurait douté, sous peu, des principes fondamentaux du catholicisme, et que, dès ce moment, leur pouvoir absolu aurait été menacé. Voici ces phrases, avec l'indication des psaumes d'où elles sont tirées :

Salvum fac populum tuum, Domine. (Ps. XXVII, v. 9.)

(1) WARKOENIG, *Hist. const. de la ville de Gand*, trad. de GHELDOLF, p. 100.

Benedic hereditati tuæ. (Ps. xxvii, v. 9.) La première moitié de ce verset sert de légende au double briquet, la seconde au simple briquet.

Benedic anima mea, Domine. (Ps. cii, v. 1 et 2.)—Demi-briquet.

Initium sapientiæ timor Domini. (Prov. i, v. 7.)—Toison d'argent.

Omnis spiritus laudet Deum. (Ps. cl, v. 6.) — Double sou.

In nomine Domini. Amen. — Billon noir.

Sur toutes les monnaies de Charles-Quint on lit invariablement : *Da mihi virtutem contra hostes tuos.* Ces ennemis, contre lesquels l'empereur demande à Dieu de lui donner la force, sont les partisans du schisme qui s'érigéait déjà en parti puissant à l'époque où Charles fit battre ses premières monnaies; car le placard, qui en ordonne la fabrication, date du 4 février 1520, et la bulle d'excommunication fut fulminée contre Luther le 15 juin de la même année (').— C'est dans le même sens qu'on doit entendre la légende de Philippe II, *Dominus mihi adjutor.* (Ps. cxvii, v. 6 et 7.)

Après Philippe II, on ne voit plus sur les monnaies émises par nos souverains que leurs titres et qualités. Ces légendes ne sont plus d'aucun intérêt. Il n'en est pas de même quant à celles des pièces qui, en temps de trouble, furent frappées au nom du peuple : celles-ci ont toutes le même caractère : paix, justice, union, résistance, et paix en Dieu. A trois époques, dans notre histoire monétaire, le

(') ROBERTSON, *Histoire de Charles-Quint*, Amst., 1771.

peuple usurpa ce droit régalien : en 1488, de 1576 à 1584, enfin pendant la révolution brabançonne.

Comme nous l'avons vu, Maximilien mettait des phrases pieuses sur toutes ses monnaies. Les révoltés en agissent de même : ils déclarent d'abord qu'ils mettent toute leur confiance en Dieu : *In Domino confido*. (Ps. x. v. 1.) — Billon noir. Mais ils haïssent la tyrannie de l'étranger orgueilleux, qui semble vouloir s'imposer à eux. Cet étranger leur parle de Dieu. Qu'il sache que ce Dieu veut, c'est une juste liberté : *æqua libertas Deo grata*. — Double sou. S'ils réclament la liberté, ils n'en désirent pas moins la paix ; ils n'ignorent pas qu'elle est la source de toute abondance : *Fiat pax in virtute tua et habueris*. — Briquet, etc. Premiers mots du verset 7 du psaume cxxi : *Fiat pax in virtute tua et habueris abundantiam in turribus tuis*. — Cette légende : *Fiat pax*, etc., se retrouve sur un florin du pape Clément VII (1523-1534) (*).

Maximilien, de son côté, au nom de ces archidues, promet la paix par ces mots : *Reformatio guerræ pax est* ; c'est-à-dire après la pluie vient le beau temps. Du reste, cet empereur n'a pas toujours été heureux dans ses légendes lorsqu'il ne les a pas prises dans la Bible. L'inscription du revers du griffon de Malines : *Deum plus ama quam argentum*, est au moins ridicule ; et celle de l'avvers du même griffon : *Denarius simplex nominatus griffon*, ainsi que des patards *Duplex (Simplex) patardus fabricatus in Brabantia*, ne le cèdent nullement en élégance et en philosophie aux mots *cinq francs*, *deux francs*, etc., qui décorent seuls le revers de quelques-unes de nos monnaies modernes.

(*) APPEL, I, d. 58.

L'art. 25 de la pacification de Gand (8 novembre 1576) statuait que les états généraux devaient prendre des mesures afin de rétablir le cours uniforme de l'argent. En exécution de cet article, les états des différentes provinces frappaient, pendant les années 1577, 1578 et 1579, de ces monnaies à l'effigie de Philippe II; mais sur le revers desquelles on lit : *Pace et justicia*. Bruxelles fut autorisée, en 1579 et 1580, à frapper des pièces de nécessité, sur lesquelles elle inscrivit cette devise de courage et de résistance : *Perfac et obdura Bruxella*. Et bientôt après, les états de Brabant gravèrent sur leurs écus : *Confortare et esto robustus*.

Dès 1581, Gand se constitua en république presque indépendante, et fit faire des monnaies en son nom et à ses armes. Sur les nobles et demi-nobles on lit : *Nisi Dominus custodiat civitatem, frustra vigilatur*. La variante *frustra vigilant eam* présente un non-sens, qui s'explique quand on lit le verset tout entier dont on a, dans la légende, supprimé deux mots : *Nisi Dominus custodiat civitatem, frustra vigilant qui custodiunt eam*. (Ps. CXXVI, v. 1.) Bruges suivit l'exemple de Gand et ne tarda pas à battre sa propre monnaie. Cependant François d'Anjou, à qui le rusé prince d'Orange, pour mieux cacher sa politique et pour l'employer au succès de sa propre cause, faisait accroire que les Belges le désiraient pour roi, mettait sur les rares pièces qu'il frappa, soit comme comte de Flandre, soit comme duc de Brabant, cette phrase qui accuse si bien le Gascon : *Æternum meditans decus*. Il a eu beau rêver une gloire éternelle, son souvenir ne nous rappelle jamais qu'un prince mystifié.

Les légendes employées pendant la révolution braban-

çonne : *In unione salus. Domini est regnum et ipse dominatur gentium*, sont, comme celles des monnaies frappées pendant les autres révolutions, empreintes des idées d'union et d'espoir en Dieu.

V. GAILLARD.

